

RÉSUMÉ

1. Depuis le précédent examen de la politique commerciale de la Trinité-et-Tobago en 2012, l'économie du pays a connu trois années de récession, du fait principalement de la contraction de l'activité économique réelle dans le secteur de l'énergie (y compris le pétrole et le gaz). Pendant la période à l'examen, la croissance du PIB réel a été d'environ -1% par an en moyenne. Dans ce contexte, le PIB par habitant est tombé d'environ 19 000 USD en 2012 à environ 16 000 USD en 2017. Les recettes publiques, qui dépendent fortement du secteur pétrolier, ont considérablement diminué, tandis que le déficit budgétaire et la dette nette du secteur public ont augmenté. Néanmoins, pendant cette période, le chômage est resté relativement stable et l'inflation a reculé. Pendant la même période, le taux de change effectif réel s'est apprécié en raison principalement de prix intérieurs supérieurs à ceux pratiqués dans les principaux partenaires commerciaux du pays.

2. En 2017, la Trinité-et-Tobago a enregistré un excédent du compte courant de 7,4% du PIB, contre 12,9% en 2012. Les produits minéraux (y compris les combustibles) restent les principaux produits exportés; leur part a diminué pendant la période à l'examen, tombant de 56% en 2012 à 45,5% en 2017. Les États-Unis sont le premier partenaire commercial de la Trinité-et-Tobago, tant pour les importations que pour les exportations. Pendant la période considérée, les flux entrants d'investissement ont été changeants, la majorité des investissements étrangers étant destinés au secteur pétrolier.

3. C'est dans ce contexte économique que la Trinité-et-Tobago a consenti de nouveaux efforts pour diversifier et accroître la compétitivité de son économie, ainsi que pour engager d'autres réformes nécessaires. Ses priorités sont définies dans différents documents de stratégie. Les principales orientations du développement social et économique global de la Trinité-et-Tobago figurent dans la Vision 2030: Stratégie nationale de développement pour 2016-2030. En outre, la Trinité-et-Tobago a publié une Stratégie d'Aide pour le commerce, ainsi que des politiques sectorielles, pour développer le commerce électronique, créer un régime de zones économiques spéciales moderne, encourager le développement des TIC, redynamiser le secteur de la navigation de plaisance et élaborer un système national de qualité plus solide.

4. La Trinité-et-Tobago accorde au moins le traitement NPF à tous ses partenaires commerciaux dans le cadre de l'OMC. Pendant la période considérée, elle a accepté le Protocole de 2005 portant amendement de l'Accord sur les ADPIC et le Protocole de 2014 relatif à l'Accord sur la facilitation des échanges. La Trinité-et-Tobago n'a été impliquée dans aucune procédure de règlement des différends, ni en qualité de partie plaignante ni en qualité de partie défenderesse; elle a participé à une procédure en qualité de tierce partie. Si le pays a présenté plusieurs notifications à l'OMC dans divers domaines, certaines ne sont pas à jour ou sont encore attendues.

5. La Trinité-et-Tobago est membre de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et, dans ce cadre, elle est partie aux accords commerciaux régionaux (ACR) en vigueur avec la République dominicaine, la Colombie, Cuba et le Costa Rica. Elle est également signataire de l'Accord de partenariat économique entre l'Union européenne et le CARIFORUM qui est actuellement appliqué à titre provisoire. Un accord commercial de portée partielle entre la Trinité-et-Tobago et le Panama est entré en vigueur en 2012. Un accord semblable a été signé avec le Guatemala.

6. Les règles de la Trinité-et-Tobago relatives à l'IED n'ont pas changé pendant la période à l'examen. Aucun recours n'a été formé à l'encontre de la Trinité-et-Tobago concernant un différend entre un investisseur et l'État. Le gouvernement fait des efforts pour améliorer les conditions de l'activité des entreprises dans le pays, mais ces efforts semblent entravés par différents facteurs, comme les compétences de la main-d'œuvre, la bureaucratie ou la corruption. Apparemment, le commerce électronique, s'il se développe, n'est pas encore largement répandu chez les détaillants ou entre entreprises; toutefois, une inquiétude concernant l'incidence de l'augmentation des achats de biens de consommation en ligne à l'étranger a incité le gouvernement à introduire une taxe de 7% sur les achats en ligne (OPT) en 2016. Selon les autorités, l'objectif de l'OPT est de limiter les sorties de devises et les pertes de recettes, et d'aider les fabricants nationaux et les entreprises de services à concurrencer les détaillants étrangers.

7. Parmi les changements apportés aux procédures douanières au cours de la période considérée, on peut citer l'obligation de communiquer à l'avance des renseignements concernant les passagers et les marchandises. L'obligation de recourir aux services de courtiers en douane demeure et il est

maintenant en pratique obligatoire de présenter les déclarations en douane par voie électronique. En outre, en 2012, le gouvernement a lancé son système de guichet unique électronique (TTBizLink) qui devrait être intégralement mis en œuvre d'ici à 2021; il permet aux personnes physiques et aux entreprises de réaliser diverses opérations en ligne. Les services en ligne liés aux importations et aux exportations actuellement disponibles incluent les demandes de permis et de licence d'importation et d'exportation, et les demandes d'avantages tarifaires à l'importation et de certificats d'origine. Ces services ont contribué à une réduction marquée des délais de livraison. Malgré cela, les inefficacités constatées dans les ports ont jusqu'ici empêché la Trinité-et-Tobago de progresser dans les classements internationaux relatifs au commerce transfrontalier. Un programme volontaire de conformité a été lancé à titre expérimental et permet aux participants d'imprimer leurs propres ordres de dédouanement des marchandises. Environ 30 à 35% des importations font l'objet d'inspections matérielles.

8. La Trinité-et-Tobago applique le tarif extérieur commun (TEC) de la CARICOM, à quelques exceptions près. La moyenne simple des droits NPF appliqués en 2018 était de 9,1%, soit bien inférieure à la moyenne simple des taux consolidés, qui était de 57%. En 2018, il y avait 59 lignes tarifaires pour lesquelles les taux NPF appliqués étaient supérieurs aux taux consolidés correspondants, contre 50 en 2011; cette hausse est due au changement de nomenclature du SH. Les autorités indiquent que la question du non-respect des consolidations tarifaires est actuellement examinée dans le cadre de la révision du TEC et des règles d'origine de la CARICOM. Selon les définitions sectorielles adoptées par l'OMC, la moyenne des taux de droits appliqués est plus élevée pour les produits agricoles (17,9%) que pour les produits non agricoles (7,3%). Pendant la période considérée, la Trinité-et-Tobago a utilisé les flexibilités prévues dans le cadre du TEC pour effectuer des ajustements tarifaires. En 2013, elle a introduit de nouvelles surtaxes à l'importation pour neuf produits avicoles, en plus de celles déjà en place. Au cours de la période à l'examen, de nouvelles taxes visant les importations ont été mises en place, et notamment l'OPT et une taxe environnementale sur les importations de pneumatiques usagés en décembre 2017.

9. Une nouvelle enquête antidumping a été ouverte en 2014 concernant le dumping allégué sur l'aluminium extrudé en provenance de Chine; cela a donné lieu à l'imposition de droits définitifs en février 2016. Aucune autre enquête n'a été ouverte, aucune mesure antidumping n'a été appliquée sur un quelconque autre produit et aucune enquête en matière de droits compensateurs n'a été ouverte pendant la période considérée. La Trinité-et-Tobago n'a toujours pas de législation en matière de sauvegardes.

10. La Trinité-et-Tobago ne prélève aucune taxe à l'exportation sur les marchandises. Les coûts et le délai d'exportation ont été fortement réduits depuis l'examen précédent. Le pays continue d'exploiter des zones franches en vue de créer des emplois, d'attirer des investissements et d'accéder aux marchés étrangers. Cependant, en raison des résultats médiocres des zones et d'autres lacunes, on envisage de mettre en place un nouveau régime de zones économiques spéciales. Le gouvernement est le seul fournisseur d'assurance-crédit à l'exportation par le biais de l'Eximbank. Un nouvel organisme de facilitation des exportations (ExporTT) a été créé en 2013 pour fournir des services aux exportateurs des secteurs non énergétiques.

11. La Trinité-et-Tobago applique des droits d'accise uniquement aux produits d'origine nationale. Parmi les faits nouveaux intervenus dans le domaine de la fiscalité, on peut citer: la réduction de la TVA de 15% à 12,5%; l'application de nouvelles surtaxes à l'importation à neuf positions tarifaires concernant la volaille en 2013; la mise en place d'une redevance uniforme au taux de 12,5% sur le pétrole, le gaz et les condensats; l'uniformisation de l'impôt sur les sociétés au taux de 30% pour toutes les entreprises (à l'exception des banques commerciales qui sont soumises à un taux de 35%); et l'introduction d'une OPT de 7% et d'une taxe environnementale sur les importations de pneumatiques usagés. Le gouvernement offre une multitude de mesures d'incitation aux entreprises basées dans le pays. Dans la déclaration budgétaire de 2018, le Ministre des finances a proposé de rétablir certaines indemnités à l'exportation versées aux fabricants; cela n'a pas été mis en œuvre en pratique. En 2018, l'Eximbank a lancé la Facilité de change, dotée d'une capitalisation initiale de 100 millions d'USD, afin de garantir les besoins en devises des exportateurs de produits manufacturés.

12. Aucun changement n'a été apporté aux procédures de la Trinité-et-Tobago en matière de normalisation; les détails concernant l'ensemble des normes volontaires et des règlements techniques peuvent être consultés en ligne et les notifications à l'OMC sont à jour. Au cours de la période considérée, aucune préoccupation commerciale spécifique n'a été soulevée dans le cadre du

Comité OTC de l'OMC concernant les mesures de la Trinité-et-Tobago. La Politique nationale en matière de qualité et son plan de mise en œuvre ont été publiés en 2018 afin d'aider les entreprises à mieux exploiter les débouchés commerciaux.

13. Aucun changement n'a été apporté aux lois qui définissent le régime SPS de la Trinité-et-Tobago, même si des réformes législatives fondées sur les projets de loi types de la CARICOM sont envisagées. Aucun problème commercial spécifique n'a été soulevé au sein du Comité SPS de l'OMC pendant la période à l'examen et aucune notification n'a été présentée dans le cadre de l'OMC. Les autorités ont indiqué que les mesures SPS de la Trinité-et-Tobago étaient fondées sur les normes internationales. Une Politique nationale en matière de biosécurité a été publiée en 2014; son objectif consiste à élaborer un cadre administratif, réglementaire et législatif approprié et transparent pour régir le développement et l'utilisation des produits modernes issus des biotechnologies, y compris les organismes vivants modifiés, ainsi que leur utilisation prévue dans l'alimentation humaine et animale, et pour la transformation.

14. La Commission des pratiques commerciales loyales a été créée en 2014 pour assurer le suivi et le respect des dispositions de la Loi sur les pratiques commerciales loyales; la Commission n'a pas encore été en mesure de recevoir ou d'enquêter sur les plaintes car les dispositions pertinentes de la Loi n'ont pas encore été promulguées. Une Politique nationale en matière de consommation pour 2018-2023 a été approuvée par le Cabinet en 2018 et le gouvernement est en train d'élaborer un projet de loi sur la protection des consommateurs. Un contrôle des prix demeure pour le pétrole, le transport et la distribution de l'électricité, les tarifs de l'eau et des eaux usées, et les tarifs des transports publics, tandis que des prix minimums garantis s'appliquent sur le riz et le lait.

15. En 2010, la Trinité-et-Tobago a notifié à l'OMC que l'Office du cacao et du café (CCIB) était une entreprise commerciale d'État qui facilitait l'achat et la vente de cacao pour les agriculteurs. En 2014, une nouvelle entreprise a remplacé le CCIB, et il a été mis fin à l'arrangement relatif au commerce d'État visant le CCIB. Il semblerait qu'après la restructuration de Petrotrin une nouvelle entité, Paria Fuel, sera chargée des importations de carburants. L'État continue de maintenir une présence économique importante par le biais d'entreprises publiques qu'il détient en tout ou partie, dans l'énergie, l'agriculture, le secteur manufacturier et les services. De nombreuses entreprises publiques reçoivent des subventions importantes du gouvernement. Le gouvernement étudie les projets de PPP pour redynamiser les entreprises publiques déficitaires.

16. La Trinité-et-Tobago n'est pas partie à l'Accord plurilatéral sur les marchés publics, et elle n'a pas non plus le statut d'observateur. Les appels d'offres ouverts sont publiés à la fois au niveau national et au niveau international; ils sont ouverts à tous, indépendamment de la nationalité. Des préférences sont accordées aux PME. Le système de passation des marchés publics fait l'objet d'une restructuration majeure, une nouvelle loi devant abroger et remplacer la législation existante.

17. Le système de protection des droits de propriété intellectuelle (DPI) de la Trinité-et-Tobago n'a fait l'objet d'aucune modification majeure depuis l'examen précédent. La seule modification de la législation a été la promulgation de la Loi sur les marques de 2015, qui contient, entre autres, des dispositions relatives aux marques non traditionnelles. La Loi sur les brevets et la Loi sur la protection des obtentions végétales permettent d'octroyer des licences obligatoires; aucune demande de licence obligatoire n'a été présentée depuis l'examen précédent. Les importations parallèles sont autorisées au titre de la législation sur les brevets et sur les marques, mais pas au titre de celle sur le droit d'auteur. La première indication géographique a été déposée en 2017 pour le cacao et les produits à base de cacao. Le respect des DPI relève de la responsabilité de la police et de la Division des douanes et de l'accise. Le Bureau de la propriété intellectuelle (BPI) élabore et administre la politique relative aux DPI. Il a lancé une campagne de sensibilisation et d'éducation du public intitulée "Renforcer le respect de la propriété intellectuelle" en vue de réduire la demande de produits piratés ou contrefaits. Il a aussi créé des centres spécialisés dans la PI pour informer les entrepreneurs et les innovateurs des différents aspects de leur activité relatifs à la PI, ainsi que des mesures à prendre pour acquérir ces droits et s'en servir pour améliorer la compétitivité.

18. En 2017, l'agriculture représentait seulement 0,5% du PIB, mais jouait un rôle important dans les échanges, avec 10% des exportations totales de marchandises et 13% des importations totales de marchandises la même année. Parmi les aides publiques accordées figurent des prix minimums garantis, des incitations à l'investissement et des subventions aux intrants, ainsi que des prêts à faible taux d'intérêt. La Trinité-et-Tobago est importatrice nette de poissons: le secteur de la pêche est essentiellement artisanal. Dominé par la pêche en mer, le secteur de la pêche ne représentait

qu'une très faible part du PIB et de l'emploi. À la frontière, la moyenne simple des taux de droits NPF visant le poisson et les produits de la pêche (29,6% en 2018) est non seulement supérieure à celle visant les lignes tarifaires concernant les produits non agricoles (7,3%), mais également à celle visant les lignes tarifaires concernant les produits agricoles (17,9%).

19. Le secteur manufacturier, qui comprend principalement la fabrication de produits pétroliers et chimiques, ainsi que de produits alimentaires, de boissons et de tabac, représentait moins d'un cinquième du PIB. D'autres incitations sont accordées au secteur, notamment la Facilité de change, créée pour permettre aux exportateurs de produits manufacturés d'obtenir des devises.

20. Le secteur du pétrole et du gaz naturel joue un rôle essentiel dans l'économie trinitadienne, mais il a subi une chute spectaculaire pendant la période considérée en raison de la baisse des prix de l'énergie. Les industries extractives représentaient 21,6% du PIB en 2012, une part qui est tombée à 9,7% en 2016 et qui est légèrement remontée par la suite. En réponse à la crise et à d'autres difficultés importantes, en particulier la baisse de la production, les pénuries d'approvisionnement sur le marché intérieur et l'évolution à l'extérieur, le gouvernement a mené des réformes budgétaires et vendu des actifs, entre autres mesures. L'entreprise publique Petrotrin a été restructurée et sa raffinerie va être fermée. De nouveaux efforts ont été déployés pour augmenter la teneur en éléments locaux, la participation locale et la propriété locale dans le secteur de l'énergie. L'État détient toujours, en tout ou partie, diverses entreprises énergétiques. Les prix de l'électricité sont réglementés et une subvention sur le pétrole demeure afin de garantir des prix à la consommation bas et stables.

21. Le secteur des services représentait près de 60% du PIB en 2017, contre 46% en 2010. En termes de valeur des exportations, les principaux sous-secteurs des services sont les services liés aux voyages, les services de transport, les services d'assurance et les services techniques, liés au commerce et autres services fournis aux entreprises. La Trinité-et-Tobago continue d'afficher un déficit du commerce des services et la valeur des importations correspond au double de la valeur des exportations.

22. Le secteur des services financiers est resté stable en dépit de la récession économique. Il représente environ 8% du PIB et 10% de la main-d'œuvre. Les banques sont bien capitalisées et se montrent rentables; le rendement des capitaux propres comme le rendement de l'actif ont augmenté pendant la période considérée, et le ratio des prêts improductifs a baissé. Les bénéfices des banques commerciales, qui appliquent une marge de taux d'intérêt élevée, proviennent principalement des marges d'intérêt. Les liquidités des banques commerciales ont diminué, mais se sont maintenues à des niveaux sains, probablement en raison du fait que les banques utilisent des actifs liquides pour répondre aux retraits importants effectués par les entités liées aux pouvoirs publics. Selon le rapport sur la stabilité financière de la Banque centrale, ces retraits pouvaient être la conséquence des efforts d'assainissement des finances publiques fournis par le gouvernement et de la baisse des subventions octroyées à certains organismes publics. Plus d'un quart des prêts et investissements des banques commerciales sont destinés à l'État ou aux entreprises publiques. Le secteur de l'assurance est resté résilient malgré des sinistres importants dus aux ouragans de 2017. Une nouvelle loi sur les assurances de 2018 doit entrer en vigueur une fois que le règlement d'application sera finalisé.

23. Les taux de pénétration de la téléphonie mobile et fixe, ainsi que de l'Internet mobile et fixe, ont augmenté pendant la période considérée. Si le secteur est ouvert à l'investissement étranger, l'État participe encore indirectement au capital d'un grand opérateur qui fournit des services de téléphonie à la fois fixe et mobile. Les tarifs des services de télécommunication fixes et mobiles figurent parmi les plus bas de la région Caraïbe. Depuis 2012, de nouveaux règlements favorables à la concurrence ont été publiés afin de rendre obligatoires la séparation comptable et la portabilité des numéros. En outre, un Cadre relatif au service universel a été mis en œuvre.

24. Les régimes juridique et réglementaire applicables au transport aérien et maritime n'ont pas changé pendant la période à l'examen. Comme auparavant, les possibilités d'investissement étranger sont plus limitées dans le secteur du transport aérien que du transport maritime. Au cours de la période considérée, la rentabilité de l'Administration portuaire de la Trinité-et-Tobago a été rétablie après plusieurs années de fonctionnement à perte; cependant, le service de liaisons interinsulaires par ferry qu'elle exploite doit encore être fortement subventionné. La Trinité-et-Tobago souhaite développer le segment des services de réparation et de maintenance des navires grâce à une réforme des politiques et des infrastructures; cela viendrait s'ajouter aux exonérations des droits de douane déjà accordées au secteur.

25. Le secteur du tourisme demeure dominé par les arrivées de touristes des États-Unis et des Caraïbes. Diverses incitations continuent d'être accordées pour soutenir les projets touristiques et moderniser les infrastructures touristiques; la seule modification de ces incitations a consisté à limiter les types de véhicules destinés au secteur du transport touristique susceptibles d'être importés à des taux préférentiels. En 2012, un nouveau Fonds de développement a été créé pour aider les opérateurs de l'île de Tobago à assurer le remboursement de leurs prêts pendant les périodes où le taux d'occupation est faible.